

La Cour suprême confirme la condamnation à des dommages-intérêts punitifs de 1 million \$ contre l'assureur jugé de mauvaise foi

1 avril 2002

La Cour suprême confirme la condamnation à des dommages-intérêts punitifs de 1 million \$ contre l'assureur jugé de mauvaise foi